REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique,

PAR

MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

1875.

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DECQ ET DUHENT,
9, RUE DE LA MADELEINE.

MÉDAILLE

D'ABRAHAM PATRAS,

Gouverneur Général des Indes Néerlandaises,

1735-1737.

PLANCHE VII.

A M. J.-M. VAN VLEUTEN, *assistent-resident, à Java.*

MONSIEUR ET AMI,

Il y a déjà plusieurs années, une médaille en or du Cabinet de Grenoble avait excité ma curiosité et m'avait suggéré la pensée de faire des recherches sur le personnage en l'honneur duquel elle avait été gravée. Avant de vous livrer le résultat de mes investigations, permettez-moi de vous donner d'abord la description de cette magnifique pièce que j'ai lieu de croire unique.

L'avers est anépigraphe, et le champ en est entièrement occupé par des armoiries : *d'azur à l'aigle éployé d'argent, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent à six rais ;* le tout, timbré d'un casque ailé, surmonté d'une étoile à six rais, et orné de lambrequins.

Le revers est occupé entièrement aussi par l'inscription suivante, en treize lignes :

Ten
Gedagtenisse
Van Wijlen
Zijn Hoog-Edelheijd
Den Heere
Abraham Patras,
Gouverneur Generaal
Van Nederlands (1) *India,*
Geboren Tot Grenoble,
Den 22 *Meij A°* 1671,
Overleden Op Batavia,
Den 3 *Meij*
Anno 1737.

(*A la mémoire de feu Son Excellence le sieur Abraham Patras, Gouverneur Général des Indes Néerlandaises, né à Grenoble, le* 22 *mai* 1671, *mort à Batavia, le* 3 *mai* 1737.)

Or. Cabinet de Grenoble.

Cette médaille, de forme oblongue, a un millimètre d'épaisseur, 75 millimètres de haut et 65 millimètres de large, y compris la chaîne d'or artistement enchevêtrée qui l'encadre et qui a 5 millimètres de diamètre.

Son poids est de 53 grammes 4 décigrammes.

Pour bien comprendre ce que fut Abraham Patras, il est nécessaire de remonter un moment jusqu'en 1685, année de funeste souvenir.

(1) *Nederlands*, litteralement *des Pays-Bas*.

Louis XIV s'était laissé persuader que la presque totalité des Calvinistes était convertie et que l'édit, porté en 1598 par Henri IV en faveur de la religion réformée, était devenu désormais inutile. Aussi, lorsqu'en 1685 le moment fut jugé opportun, ceux qui avaient trompé le souverain purent-ils, sans trop de peine, en obtenir la réparation par une autre ordonnance, bien connue sous le nom de *Révocation de l'Édit de Nantes*. La même année, en commémoration de cet acte important, une médaille [1] fut frappée, qui offrait, d'un côté, le buste du Roi avec la légende : *Ludovicus. magnus. rex. christianissimus;* de l'autre, la Religion couronnant le souverain, qui tient un gouvernail sous lequel on voit l'Hérésie terrassée; et, autour, la légende : *Ob vicies centena millia calvinianorum ad Ecclesiam revocata* (*pour deux millions de Calvinistes rappelés à l'Église*). Rappelés !... L'euphémisme est ingénieux !... On voit qu'il a dû surgir de la même imagination qui trouva plus tard des missionnaires dans le corps des dragons !... Quoi qu'il en soit de ce *rappel*, en trois ans, près de 200,000 individus sortirent du royaume et allèrent porter à l'étranger les arts, le goût, les secrets de l'industrie, en un mot, les richesses de la France. Presque tout le nord de l'Allemagne en reçut la vie et la

[1] *Médailles sur les principaux événements du règne entier de Louis-le-Grand*, Paris, imp. roy., 1723. L'édition de 1711 donne également cette médaille, mais avec les mots *calvin., eccl. et revoc.* en abrégé. Cet ouvrage offre encore trois autres médailles sur le même sujet : *l'Hérésie détruite, Temples des Calvinistes démolis, Églises basties pour les nouveaux Catholiques*. Quant à l'*Histoire de Louis-le-Grand par ses médailles*, etc., du père Ménestrier, elle offre des sujets analogues, mais d'un autre coin et traités avec de notables différences de dessin.

civilisation. Un faubourg de Londres fut peuplé d'ouvriers français, et Cantorbéry fut un lieu de refuge pour un autre groupe qui vint se réunir aux descendants des Calvinistes que les persécutions du duc d'Albe avaient exilés des Pays-Bas, presque un siècle auparavant. *La Hollande*, de son côté, *gagna d'excellents officiers et de braves soldats* (1). Domptés par les poursuites, les violences et les supplices, les Religionnaires restés en France eurent l'air de se soumettre... Mais l'insurrection des Cévennes, en 1701, vint détromper l'auteur de cet acte impolitique, digne pendant de la Saint-Barthélemy.

Je viens d'emprunter à un historien moderne une phrase que j'ai soulignée avec intention : il me reste à la confirmer, tout en vous faisant remarquer que ces expatriations, qui furent un si grand désastre pour notre patrie, devinrent en même temps, pour la plupart de nos concitoyens, l'origine de leur renommée et de leur fortune.

Abraham Patras en est un exemple frappant.

Grenoble le vit naître; et la Hollande, en en faisant un Gouverneur Général de ses colonies des Indes Orientales, donna au Dauphiné le droit d'être fier d'un de ses enfants... Qui sait seulement aujourd'hui, dans notre bonne ville, que le nom d'Abraham Patras mérite d'être inscrit parmi les plus dignes de mémoire ?.. Je l'ignorais, je l'avoue, — comme bien d'autres, hélas ! — et je rends grâce à mon étude de prédilection, à la numismatique, qui me fournit l'occasion de réparer l'injuste oubli dans lequel ce nom est enseveli.

(1) C. Mullié, *Fastes de la France.*

Depuis l'époque, cher Monsieur, où j'ai eu la bonne fortune de vous rencontrer dans la capitale de l'Autriche ; depuis mes fréquents entretiens avec vous au sujet de *notre* illustre compatriote, j'ai bien souvent songé au projet caressé de faire revivre sa mémoire par la publication de notre belle médaille ; mais les documents me faisaient défaut, et, sans l'espoir que vous m'aviez donné d'en trouver de nombreux dans les Pays-Bas, j'aurais été forcé de me limiter au peu de notes que j'avais réussi à rassembler depuis quelques années. Puis, vous m'avez offert votre collaboration, et j'ai la certitude de pouvoir compter sur vous pour rendre mon travail plus complet. Aux renseignements peu nombreux que je possédais, à ceux que je tiens du précieux concours de quelques-uns de vos compatriotes les plus distingués, viendront, je l'espère, se joindre bientôt ceux que vous aurez découverts vous-même ; et je me félicite de voir nos efforts combinés venir en aide, je ne dirai pas à la réhabilitation, mais à la juste revendication d'une légitime renommée. Si l'intolérance religieuse a enlevé à la France un citoyen éclairé et honnête, la liberté et la noble hospitalité des Provinces-Unies le lui a rendu avec l'auréole de l'illustration la plus honorable et la moins contestée. Unissons donc nos efforts dans cet hommage commun : n'est-ce pas un service rendu à l'histoire de nos deux patries?

Voici d'abord la courte mais précieuse notice que lui a consacrée un de ses biographes [1].

[1] *Vies des Gouverneurs Généraux, avec l'abrégé de l'histoire des Établissements Hollandois aux Indes Orientales, ouvrage ... orné de leurs portraits en vignettes au naturel,* etc., par J. P. I. Du Bois, secrétaire

Abraham Patras, Gouverneur Général, nâtif de Grenoble, s'engagea comme simple Soldat au Service de la Compagnie, partit en 1690, à bord du Vaisseau le *Hobrée,* fut fait *Assistant* en 1696, Teneur de Livres en 1698, Sous Commis en 1703, Commis en 1709, Premier Commis en 1713, Visitateur Général en 1720, Directeur de Bengale en 1724, une seconde fois en 1730, Conseiller extraordinaire des Indes en 1732, et Gouverneur Général en 1735.

Ses avancemens, du plus bas grade jusqu'à celui de Conseiller extraordinaire, n'ont rien qui surprenne, parce qu'ils étoient dûs à son mérite, à ses talens et à ses vertueuses qualités. Mais le dernier saut est un *coup de fortune* bien singulier et sans exemple. A la mort du Sr. Van Cloon, le Conseil assemblé, comme de coutume, pour procéder à l'Élection d'un Successeur, les suffrages se trouvèrent égaux entre le Sr. Valckenier et le Sr. Patras, celui-ci seulement Conseiller *extraordinaire,* et l'autre Conseiller *ordinaire.* On n'avoit jamais encore agité la question si les Membres d'une Classe *inférieure* étoient éligibles de pair avec ceux d'une Classe *supérieure.* Ainsi l'on se sépara ce soir-là sans pouvoir décider les contestations des deux partis; mais le lendemain on convint de s'en remettre au *sort.* Les *Dez* furent jetés, et, *par un point,* le Sr. Patras remporta le prix.

C'étoit un Homme des plus respectables, qui avoit blanchi au Service de la Compagnie, et s'étoit concilié l'affection de tout le monde ; mais son grand âge ne lui promettoit pas de jouir longtemps de sa dernière fortune ; aussi mourut-il le 3 may 1737, regretté d'un chacun, laissant de grands Biens à sa Famille, qui tient encore un rang distingué en Hollande.

privé d'Ambassade de S. M. le Roi de Pologne, Électeur de Saxe, en Hollande. La Haye, Pierre de Hondt, 1763, p. 307.

Autour de cette notice, qui leur servira de canevas, se grouperont maintenant les quelques documents que j'ai pu découvrir sur celui qui fut le vingt-quatrième Gouverneur Général des établissements hollandais aux Indes orientales.

Il existe dans la Bibliothèque publique de la ville de Grenoble un *Recueil* (1) fort curieux, dont j'extrais le passage suivant, annoté en marge et relatif à Antoine Patras, père d'Abraham :

Ils alloient autresfois à la messe, mais l'on ne les y voit plus.	Le s^r^ Patras cy deuant notaire. Il a sa femme et quatre grands garçons, l'aisné est aduocat, le second medecin et les deux autres n'ont point d'Employ, il y en auoit vn cinqui(*esm*)e qui estoit cau(*alli*)er dans les Trouppes qui a deserté. Il est des montagnes de Gap.

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que ces renseignements, vu leur origine quasi officielle et les motifs politiques qui les avaient fait rechercher, offrent toutes les apparences d'une grande exactitude. Je les ai tirés de la pièce (n° 27) portant le titre d'*Estat des nouueaux conuertis de la Ville de Grenoble, Faict par ordre de Monsieur Bouchu, Intendant, ensuitte de ceux qu'il a receu du Roy*. Seulement il n'y est question que des fils, et nul-

(1) *Recueil factice de diverses pièces originales, imprimés ou copies manuscrites, concernant la Révocation de l'Édit de Nantes à Grenoble*, par Antoine Le Clair, aide-major de la dite place. C'est un manuscrit du XVIIe siècle, petit in-folio, renfermant 106 pièces numérotées, écrites ou publiées de 1682 à 1693. (Bibl. de Grenoble, fonds dauphinois, R. 30.)

lement des filles du sieur Patras (*V.* plus loin le tableau généalogique), peut-être parce qu'elles étaient déjà mariées. Antoine Patras avait donc cinq fils : voilà un fait acquis. Quant à lui-même, je le retrouve comme *Notaire royal garde-notes héréditaire,* recevant, le 11 août 1655, le testament de Marie de Vignon, marquise de Tréfort, veuve et douairière du Connétable de Lesdiguières (1).

Ailleurs (pièce 5 du même *Recueil*), je découvre encore une autre mention concernant cette famille, et je la relève aussi malgré son peu d'importance. Il s'agit de l'ordre des bancs dans le temple de Grenoble, et je trouve au 7e rang, parmi ceux qui sont placés du côté du midi :

Madᵉ Patras, vn banc de cinq pieds.

A ces trop courtes notes, j'en joindrai quelques autres moins brèves.

Originaires du Gapençais, comme nous venons de le voir, les Patras avaient embrassé le parti de la Réforme ; mais la Révocation de l'Édit de Nantes, les persécutions qui en furent la suite, le temps et les dragons paraissent avoir *rappelé* peu à peu une partie de cette famille au catholicisme,... avec les deux millions d'individus dont parle la médaille frappée pour la circonstance.

Dans une histoire de l'*Ancien monastère de Sainte-Claire à Grenoble* (2), M. Pilot cite, parmi les sépultures que renfermait son église, celle de « Antoine Patras,

(1) *Testament de Marie Vignon, veuve du Connétable de Lesdiguières ;* copie légalisée en 1780, et communiquée par M. Hⁱ Morin-Pons, de Lyon.

(2) *Le Dauphiné,* 19 janvier 1873, p. 282, col. 1.

Docteur en médecine, âgé de 70 ans (20 mars 1737) et Françoise de Blanluz, sa veuve, âgée de 76 ans (6 février 1738). Antoine Patras était fils d'un autre Antoine, notaire à Grenoble de 1637-1682, d'une famille des montagnes de Gap, d'abord protestante et depuis convertie. »

Des divers indices que j'ai pu rassembler, combinés avec les extraits des registres de l'état civil de Grenoble et les renseignements incomplets ou erronés fournis par M. G. de Rivoire de La Bâtie dans son *Armorial de Dauphiné,* je me crois fondé à vous offrir le tableau généalogique suivant, sous toutes réserves néanmoins en ce qui concerne la partie antérieure au père d'Abraham, partie que j'ai empruntée au susdit *Armorial.*

Reynaud de Patras fut anobli le 13 décembre 1408 par Aynard et Reynaud de Montauban, père et fils, seigneurs des quatre paroisses du Dévoluy. Il fut père de Pierre de Patras, père de Claude.

Jean de Patras, fils de ce dernier, rendit hommage en 1472 à Gayrard de Montauban, seigneur d'Agnières et de la Cluse.

Artus Prunier, seigneur des mêmes lieux, reçut en 1559 l'hommage d'un de ses descendants.

Jean de Patras était notaire dans le Dévoluy en 1497.

Une branche passa à Ventavon.

Michel Patras était co-seigneur du Puy-Saint-Michel.

Cette branche s'éteignit avec Jean Patras vivant en 1546.

La branche aînée, restée dans le Dévoluy, ayant embrassé la Réforme, vint se fixer à Grenoble. Vous en trouverez, dans le tableau ci-après, la filiation telle que

j'ai pu l'établir, mais avec quelques lacunes ou points douteux que vous pourrez peut-être faire disparaître.

ANTOINE PATRAS, NOTAIRE,

MARIÉ : 1° A OLYMPE BLUSSET; — 2° A FRANÇOISE DE BOYER.

- N..., avocat.
- Antoine, médecin, né vers 1667, mort en 1737. Marié à Françoise de Blanluz.
  - François de Patras de Lange, avocat au Parlement, conseiller maître en la Chambre des Comptes, en 1739; mort le 19 août 1745. Marié à Marie Émilie Rozier de Linage.
    - Nicolas-Joseph de Patras de Lange, né à Grenoble, le 8 janvier 1746, mort le 5 décembre 1815, colonel de cavalerie au service de Hollande. Marié : 1° le 8 messidor an IV (26 juin 1796) à Pauline-Françoise Gallin de Mornas; 2° le 4 octobre 1809, à Sébastienne-Anne-Gabrielle-Élisabeth de Vaujany. Du premier lit :
      - Louise-Laure Patras, née le 15 janvier 1799, morte le 4 avril 1835. Mariée le 25 novembre 1818 à M. le baron Antoine-Joseph-Frédéric Chovet de la Chance.
    - Joseph, mort jeune.
    - Antoinette de Patras de Lange, mariée le 20 août 1758 à Joseph de Garcin de Châtelard, conseiller au Parlement. Dans le contrat de mariage, il est question d'Antoine de Patras, membre des États de Frise, député de ladite province à l'assemblée de leurs *hautes puissances* les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, oncle d'Antoinette, marié à la Haye à Magdelaine-Adrienne Vandeschinne, et de N.... de Patras, mariée à M. de Blanluz.
  - Antoine, avocat au Parlement.
- Isaac, capitaine de dragons en Angleterre.
- Jacob ou Jacques.
- Jeanne, mariée à Jean-Jacques Maillefaud, procureur à Grenoble.
- ABRAHAM, né le 22 mai 1671, mort le 3 mai 1737.
- Élisabeth ou Isabeau, mariée à Paul de Thelozan de la Magdelaine, à Embrun.

L'*Armorial de Dauphiné* cite une demoiselle Marie Patras qui épousa, le 8 janvier 1754, Joseph Perroud de Revel, héritière de Jacques Maurice du Nièvre, sieur de la Serve. Mais, pas plus que son auteur, je ne sais à quelle branche la rattacher.

Cette famille compte, dit-on, encore des représentants.

Elle portait : de gueules, à une syrène d'argent posée de front, la queue fourchée et soutenue de deux mains de même, mouvantes de chaque flanc.

Abraham Patras, Gouverneur Général, portait : d'azur, à l'aigle d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois molettes d'argent, *aliàs* de trois étoiles d'or. — Cimier : une molette, *aliàs* quatre plumes d'autruche.

On peut s'assurer, par l'examen de notre médaille, qu'il y avait encore une variante à donner à la description de ces armoiries. Dans tous les cas, ma leçon est assise sur un monument parfaitement authentique. Quant aux armes portant *de gueules à une syrène d'argent,* etc., je ne vous cache pas mes doutes sur leurs rapports avec la même famille, et je soupçonne que M. de La Bâtie a commis là une erreur que l'on retrouve malheureusement dans d'autres parties de son livre.

Abraham Patras, qui nous occupe, fut-il marié et eut-il des enfants ? Je l'ignore; mais ce que je sais, c'est qu'une maison de la Haye porte encore son nom et paraît avoir été la demeure des héritiers de sa fortune. Ces derniers appartenaient-ils à quelque branche collatérale que sa succession, sans doute fort considérable, aura appelée en Hollande, ou à ses descendants directs qui seraient devenus hollandais ? J'en suis, pour le moment, reduit aux conjectures : nous verrons plus loin ce que nous devons en penser.

Une note que M. le major Leupen, des Mariniers, employé aux Archives de l'État, à la Haye, a eu l'obligeance de me transmettre par l'entremise de M. le docteur C. Leemans, Directeur des Musées royaux d'archéologie

et d'ethnographie de Leyde, et à laquelle ce dernier a bien voulu joindre quelques annotations nécessaires, est venue affirmer et compléter les détails que j'avais empruntés à l'ouvrage de Du Bois par l'apport d'éléments nouveaux, fort précieux pour moi.

Abraham Patras serait parti comme soldat avec le vaisseau *Hobree* pour Batavia 1690
Il aurait été nommé *Assistent* (employé) 1696
Boekhouder (teneur de livres) 1698
Boekhouder et secrétaire du Conseil de justice à Amboina (1) 1700-1703
Onderkoopman (négociant ou marchand en second) à Jambi (2). 1707-1711
Opperkoopman ou simplement *koopman* (négociant ou marchand) 1709
A Palembang (3) 1711-1715
A la côte occidentale de Sumatra 1717-1720
Visitateur général à Batavia (4) 1720
Directeur de Bengale (5) 1724
Raad (Conseiller) extraordinaire 1732
Gouverneur Général 1735-1736
Se démet de ses fonctions et meurt. 1737

A ces notes, qui complètent nos premiers renseigne-

(1) Petite île de l'archipel des Moluques, dont la capitale est la résidence du Gouverneur Général hollandais.

(2) Royaume situé sur la côte orientale de Sumatra.

(3) Capitale de l'État de ce nom, dans la partie sud-est de l'île de Sumatra.

(4) Capitale de l'île de Java.

(5) L'une des présidences anglaises actuelles de l'Indoustan, dont Calcutta est la capitale.

ments, en nous faisant entrer plus au vif dans les détails de l'existence, de l'odyssée, allais-je dire, de Patras, sont jointes les suivantes qui ne sont pas moins précieuses et nous font faire un pas de plus dans la connaissance de sa famille.

Anthony Patras, de Grenoble.

Parti pour les Indes sur le vaisseau *Kerkwijk* (1), comme aspirant de marine 1734

Copiiste, klerk (commis de bureau, écrivain) ordinaire 1735

Onderkoopman (marchand en second) 1736

Retourné en Hollande sur le vaisseau *Het hof van Delft* (2) 1741

Johan Patras serait également retourné en Hollande en 1741. Les documents n'ajoutent aucune particularité sur le compte de ce dernier.

D'un autre côté, je suis encore avisé qu'Anthony Patras aurait habité cette maison de la Haye dont je vous parlais plus haut.

De ces diverses communications ne suis-je point en droit de conclure que la succession d'Abraham Patras serait échue à Anthony (ou Antoine) et à Johan (ou Jean) dont il vient d'être question, et que ces deux hommes, fils ou neveux d'Abraham, auraient continué sa famille en Hollande, sa patrie d'adoption ? Je viens de dire *fils ou neveux* : je crois néanmoins devoir, dès à présent, rayer la

(1) Nom d'un village de la province de Gueldre (littéralement, *Quartier de l'église, — Vicus ecclesiæ.*

(2) Nom d'une commune près de Delft (littéralement, *La cour de Delft*).

première de ces qualités et ne conserver que la seconde. Ne trouvant aucune trace du mariage d'Abraham, malgré la tradition un peu vague conservée par des alliés de cette famille, je prends le parti de considérer Anthony et Johan comme ses neveux, et voici sur quels motifs je me base pour justifier cette détermination.

Abraham était le sixième des sept enfants d'Antoine Patras, notaire à Grenoble. Mettons de côté dès à présent Antoine, le second frère d'Abraham, puisque nous connaissons sa postérité. Il nous reste à savoir si ses autres frères ont été mariés et ont formé souche. Malheureusement, les preuves nous font défaut, et je ne sais si Anthony et Johan sont frères ou cousins, et si je dois les rattacher à N...., à Isaac ou à Jacob. Ce qu'il y de certain, c'est qu'ils ne sont pas les fils d'Abraham, car celui-ci, parti de Grenoble à l'âge de 19 ans, ne pouvait encore être marié, et, s'il le fut jamais, ses enfants seraient nés dans les possessions hollandaises de l'Inde. Or la note ci-dessus nous apprend qu'Anthony était né à Grenoble, et il est à présumer qu'il en est de même de Johan. Donc, ces deux jeunes gens ne peuvent qu'être neveux d'Abraham. N'est-il pas à présumer, du reste, que si le Gouverneur Général avait été marié, ce fait aurait été mentionné par ses biographes qui, tous, se taisent sur ce sujet et ne parlent jamais que des grandes richesses qu'il laissa à *sa famille de Hollande*. Nous pouvons également, je crois, éliminer Isaac, capitaine de dragons en Angleterre et resté peut-être célibataire, de la prétention à la paternité d'Anthony et de Johan. En dehors, en effet, de leur naissance grenobloise, leurs prénoms, pour le second du

moins, n'ont rien d'anglais et affectent au contraire la forme hollandaise. Il est vrai que, nés en Dauphiné, ils devaient s'appeler Antoine et Jean ; mais leurs noms ne nous sont parvenus que traduits, sans doute, selon la langue du pays qu'ils habitaient et dans l'histoire duquel ils paraissent avoir laissé des traces.

En somme, il ne nous reste que N.... et Jacob comme pères présumés de ces deux jeunes hommes, représentants désormais de la famille Patras en Hollande et paraissant y avoir formé une branche. On conçoit, en effet, qu'Abraham se sentant vieillir, et jaloux de conserver dans sa famille la fortune, fruit de sa laborieuse existence, ait appelé auprès de lui, en l'absence de descendants directs, les fils de ses frères ou de l'un d'eux seulement.

Rappelons-nous que la note de l'aide major Le Clair, parlant des enfants d'Antoine Patras, le notaire, nous en a dépeint deux comme *sans emploi;* et, n'en retrouvant pas de traces en Dauphiné, je suppose que l'exemple d'Abraham et Isaac les avait engagés à chercher aussi un refuge à l'étranger, en Hollande probablement. C'est alors que le Gouverneur Général des Indes Orientales aura songé à disposer de sa fortune en leur faveur et à les faire bénéficier en Hollande de la considération et de la position qu'il avait su y acquérir au service de la république.

Je viens de parler de la succession d'Abraham qui, suivant mon calcul, aurait été dévolue à ses deux neveux, j'allais dire à ses deux enfants d'adoption. Ici se dresse devant moi une question que je ne sais comment résoudre, et que vous, mon cher *collaborateur,* vous pourrez trancher mieux que personne. Abraham Patras a-t-il été

enseveli à Batavia, ou bien ses restes ont-ils été rapportés en Hollande ?

Je ne terminerai pas cette notice, bien qu'elle soit déjà un peu trop longue, sans vous transcrire quelques passages d'une lettre de M. le docteur J. Dirks, de Leeuwarden, membre de l'Académie royale des Sciences, dont j'ai eu le plaisir de faire la très-aimable connaissance pendant un récent voyage dans le Nord, où vos compatriotes ont mis autant d'empressement à me venir en aide que j'ai montré d'ardeur à rechercher les traces d'une existence aussi digne de mémoire pour mon pays que pour sa patrie adoptive. Il s'y trouve bien quelques redites; mais il y a tant de bonnes choses nouvelles, que j'aime mieux être accusé de prolixité en pareille matière que de rien retrancher des détails qui me sont fournis par mon honorable correspondant. C'est une réponse, comme vous le verrez, à des questions que je lui avais adressées au sujet de notre belle médaille.

.... J'ai fixé, dans la dernière séance de l'Académie, l'attention de mes confrères sur les lacunes que présente notre histoire métallique, et j'ai proposé de les combler en publiant un répertoire de médailles omises par nos numismates. Votre médaille d'Abraham Patras rentre dans ce cadre. Elle est rare, sinon unique.

Voici quelques notices sur Abraham Patras.

(Suit ce que nous savons déjà de la vie du Gouverneur Général, avec des variantes sans importance, telles, par exemple, que le nom du navire sur lequel il s'embarqua et qui s'appelle, ici, *De Havik* (l'Épervier), et quelques détails sur sa lutte avec Valckenier).

.... Il méritait son élévation extraordinaire par ses mérites, ses capacités et ses vertus. Un long service de quarante-cinq ans les avait mis en lumière. Il laissa de très-grandes richesses à ses parents en Hollande, qui, dans le courant du XVIIIe siècle, occupèrent un rang élevé dans notre pays. J'en ai trouvé un, Antoine Patras, comme Bourgmestre de la petite ville de Slooten en Frise, cité par M. E.-M. Van Burmania, dans un *Dictionnaire géographique de la Frise,* publié en 1749, à l'article WYKEL (1).

Le portrait d'Abraham Patras se trouve dans l'*Histoire des Gouverneurs Généraux* de Du Bois, p. 307. Fr. Muller le cite dans un *Catalogue de* 7,000 *portraits,* Amsterdam, 1855, sous le n° 4308 : buste à gauche, ovale avec bordure, par J. Van Schley (2). J'ai consulté aussi notre *Intermédiaire* (*de*

(1) Quel est cet Antoine Patras? Le tableau généalogique que j'ai dressé plus haut donne un Antoine, avocat au Parlement, pour frère à François de Patras, maître ordinaire en la Chambre des Comptes; cet Antoine est, par conséquent, l'oncle d'Antoinette, fille de François; et je soupçonne fort qu'il est de plus son parrain. Mais au-dessous du nom d'Antoinette nous voyons figurer aussi un Antoine, député de la Frise et marié à La Haye. Serait-ce l'avocat au Parlement qui aurait quitté le Dauphiné pour la Hollande? Le doute, il me semble, n'est plus permis devant la qualité d'oncle que lui donne le tableau généalogique. Ce serait lui, dans ce cas, qui, devenu membre des États de Frise et député de cette province aux États-Généraux des Pays-Bas, habitait, à la Haye, le bel édifice qu'il y avait élevé près de la Lange Voorhout (la longue entrée du Bois). C'est dans ce palais, construit par l'architecte Swart et résidence actuelle du Prince Henri des Pays-Bas, frère du Roi, que l'empereur Napoléon III logea en 1855.

(2) Je connaissais déjà ce portrait dessiné par J. Van Schley. La planche ne porte pas le nom du graveur. Schley a eu sans doute une part importante dans tout ce qui concerne le côté artistique de l'œuvre de Du Bois, car tous les portraits portent, au bas, son nom suivi de la mention *del.*, et les autres planches le mot *direx*. A ces renseignements

Navorscher) où Van der Aa, l'auteur du *Dictionnaire biographique*, cite une collection de *Voyages* (¹) (vol. XX), contenant les vies des Gouverneurs-Généraux; mais je crois que les données que j'ai le plaisir de pouvoir vous communiquer ne seront pas augmentées par le contenu de ce volume XX, qui n'est pas sous ma main. Un pasteur, H.-M.-C. V(*an*) O(*sterzee*) (²), soupçonne que la Révocation de l'Édit de Nantes aura chassé la famille Patras du Dauphiné en Hollande; qu'Abraham Patras ne fut pas marié, ou du moins ne laissa ni femme ni enfants, et que ses richesses échurent en partage à sa famille, en Hollande. Votre médaille d'or du cabinet de Grenoble me fait penser que ses richesses sont arrivées en Dauphiné.

Les petits ruisseaux font les grosses rivières, et vous voyez, Monsieur, que, par les communications que j'attends de vous, j'ai lieu d'espérer que le mien deviendra bientôt un fleuve. Un peu d'un côté, un peu de l'autre, ça fait la boule de neige, et l'on finit par arriver au but que l'on a poursuivi. La lettre de M. Dirks m'a fourni encore quelques détails nouveaux. C'est ainsi que je retrouve Anthony ou Antoine Patras, Bourgmestre d'une petite ville de Hollande. (*V*. la note 1 de la page précé-

iconographiques j'ajouterai que j'ai vu, dans un des bureaux du rez-de-chaussée du Ministère de la Marine, à la Haye, la série complète des portraits peints à l'huile des Gouverneurs Généraux, placés au-dessus de leurs armoiries respectives. Patras est représenté en pied sur une petite toile assez médiocrement exécutée; mais on m'a assuré que l'original se trouve à Batavia, et qu'il est beaucoup plus grand, et d'une exécution plus satisfaisante aussi.

(¹) *Historische beschrijving der Reizen*.

(²) *De Navorscher*, vol. XVI, p. 260.

dente.) Dans tous les cas, ce ne peut être qu'un neveu d'Abraham. Quant au *soupçon* de M. le pasteur Van Oosterzee, les documents que j'ai transcrits plus haut l'ont changé en une réalité incontestable, en ce qui concerne Abraham Patras du moins; et il paraît acquis maintenant que sa famille tout entière, à Grenoble comme à la Haye. fut appelée au partage de sa riche succession.

Comment cette belle médaille est-elle arrivée au Cabinet de notre ville? Une note qui y était jointe, lorsque je fis le catalogue de ce médaillier, portait simplement que c'était un don de M. de la Chance (1), qui, devenu notre compatriote, fit, par ce don précieux, preuve d'un zèle éclairé pour nos collections publiques, en même temps que d'un intérêt de famille bien compris. Le creuset des orévres est le tombeau de bien des renommées; c'est l'Enfer du Dante, à la porte duquel il faut laisser toute espérance...

Cette médaille est d'une espèce particulière à votre pays, où l'on avait jadis la coutume d'en distribuer de semblables, en divers métaux, à l'occasion des funérailles de personnes illustres ou tout au moins distinguées par la

(1) Les Registres de l'état-civil de la ville de Grenoble m'apprennent que M. le baron Antoine-Joseph-Frédéric Chovet de la Chance, chef d'escadron des cuirassiers de Berry (4e régiment), né à Saint-Étienne (Loire), avait épousé Mlle Louise-Laure Patras, la dernière du nom, pour cette branche du moins. Le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque publique mentionne également, sous les nos 1 et 2, le don de très-beaux et très-précieux manuscrits chinois fait, en 1812, par M. Patras, colonel au service de la Hollande ; c'est le père de Mme de la Chance. Ces différents dons prouvent qu'une partie des biens d'Abraham était échue à sa famille de Grenoble.

science, la fortune ou la position. Elle doit, je m'imagine, son existence à cette ancienne pratique. Mais où a-t-elle été gravée? Où distribuée? Est-ce à Batavia où Abraham Patras est décédé? Est-ce à la Haye où on l'aurait transporté? Croyez-vous qu'il y en ait eu beaucoup de semblables et qu'on en ait gravé d'autres en argent et en cuivre? J'avoue que le métal dans lequel elle a été taillée, que sa valeur, par conséquent, m'intrigue souverainement; car enfin la largesse aurait été par trop magnifique, surtout si elle n'était pas unique. Ne serait-ce pas plutôt un souvenir offert à la famille? Mais par qui?... Je trouverais encore bien d'autres questions à vous faire; mais à quoi bon? Ce n'est pas de poser des questions qui est difficile, c'est de les résoudre. Je n'ai le droit d'attendre de vous que ce que vous savez par vos Archives, et vous me direz bien certainement tout ce que vous aurez appris, soit en Hollande, soit surtout à Batavia.

.... Les pièces d'anniversaires, si communes dans notre pays, m'écrit encore M. Dirks, sont des médailles que l'on distribuait après les obsèques à ceux qui avaient conduit le défunt à son dernier lieu de repos. On en a une grande quantité dans nos pays, mais le creuset en anéantit tous les jours. Il y en a de plusieurs espèces : pour le mariage, pour le 25e et le 50e anniversaire, et pour la mort. J'en possède trois pour le 40e, le 45e et le 50e anniversaire du mariage des mêmes époux !! Mais c'est un cas unique. Il y en a une série de six de la famille Van Loon, qui, six fois de suite, célébra le 50e anniversaire de mariage dans son sein. Ces médailles sont très-intéressantes pour connaître les généalogies et les blasons des familles néerlandaises.

J'ai épuisé mes documents; je ne trouve plus rien à vous apprendre sur l'homme dont j'ai entrepris de reconstituer l'existence et de réveiller le souvenir. Mon rôle est fini, et le vôtre, Monsieur et cher ami, va commencer. Au décousu de ma lettre substituez la précision qui en fixera d'une manière définitive la marche un peu saccadée, les détails un peu incertains. Vous êtes sur les lieux témoins de l'illustration d'Abraham Patras; vous habitez Java.... Compulsez de nouveau les riches archives de la grande Compagnie, et faites-en surgir tout ce qui m'a fait défaut. Vous avez sous les yeux le portrait original du vingt-quatrième Gouverneur Général des Indes néerlandaises : offrez-nous-en une reproduction par la photographie, ou mieux encore par la lithographie ou la gravure, si la métropole vous offre la ressource d'un bon artiste en ce genre.

Ce faisant, tout en dotant d'une nouvelle page les fastes déjà si riches de votre heureuse patrie, vous aurez en même temps bien mérité de Grenoble et du Dauphiné, qui vous inscriront avec reconnaissance parmi les biographes d'un de leurs enfants les plus distingués.

Agréez, etc.

G. Vallier,

Associé étranger de la Société royale de numismatique de Belgique.

Grenoble, janvier 1875.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. LECOINTRE-DUPONT *à M.* R. CHALON, *président de la Société royale de numismatique.*

Poitiers, 25 janvier 1875.

MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

..... J'aurais désiré, Monsieur et honoré Directeur, avoir à vous transmettre l'annonce de quelque bonne fortune numismatique; mais, depuis la découverte du petit trésor de Vernon, je n'ai eu connaissance d'aucune trouvaille d'une certaine valeur. Le trésor de Vernon, du reste, défraye toujours nos amateurs des monnaies gauloises et romaines consulaires. Vous avez pu voir déjà, dans nos Bulletins des antiquaires de l'Ouest, une notice assez remarquable de M. Ducrocq sur un certain nombre de pièces en provenant. Le même membre de notre Société a lu, à la séance publique du 8 de ce mois, un travail fort bien fait sur un sesterce au type des dioscures, c'est-à-dire au premier type du monnayage romain en argent, qui s'était trouvé parmi les autres monnaies du trésor dont il était certainement le doyen d'âge. M. Anatole de Barthélemy, de son côté, a fait un long mémoire maintenant sous presse, sur les monnaies celtiques trouvées en Poitou, et notamment à Vernon; et

M. Hucher, dans ses Mélanges, s'est aussi déjà occupé et s'occupera encore des inédites de cette provenance, dont la plus curieuse est peut-être celle qui paraît porter LEMISO EXS·C, et qu'il attribue avec hésitation aux Lemovices. Si je n'habitais pas Poitiers et que dès lors je n'eusse pas à me défendre contre un trop grand désir d'enrichir la numismatique poitevine, je serais fort tenté, au lieu de LEMISO, de lire LEMNO pour LEMVNO, LIMONO, ancien nom de Poitiers. *Limonum* nous est donné par le texte des Commentaires, *Lemuno* par la carte de Peutinger. Le chef des Pictons, Duratius, s'était montré l'allié constant des Romains; sa cité, après avoir été assiégée par le chef Angevin Dumnacos et dégagée par Caninius et Fabius, lieutenants de César, avait du dès lors recevoir de Rome des marques particulières de bienveillance et d'honneur, et les lettres EXS·C pourraient rappeller une de ces faveurs du Senat romain. La découverte de nouveaux exemplaires serait nécessaire pour bien se fixer sur la valeur des deux caractères qui séparent la lettre M de l'O. Le dernier notamment est trop droit pour qu'on puisse affirmer qu'il est la lettre S, surtout si on le compare à l'S de S·C, dont les panses sont très-bien formées.

Daignez, etc.

G. Lecointre-Dupont.

Lettre de M. H. Helbig *à M.* R. Chalon, *président de la Société royale de numismatique.*

Liége, le 28 janvier 1875.

Cher Monsieur et très-honoré Président,

J'ai reçu ces jours-ci la première livraison de la trente et unième année de notre Revue.

En jetant d'abord un coup d'œil sur les planches, la fig. 7 de la première planche, dans laquelle j'ai cru retrouver une très-ancienne connaissance, a d'abord attiré mon attention et m'a fait commencer la lecture de la livraison par l'article de notre savant confrère, M. G. Vallier, de Grenoble, intitulé : *Numismatique féodale du Midi de la France.*

Ma curiosité était piquée, et puis j'avais naturellement le désir de m'instruire ; — je l'avoue humblement, mes connaissances dans cette spécialité sont des plus modestes.

Malgré cette circonstance, je ne saurais admettre l'attribution faite, dans l'article précité, de ce quart de florin d'or à Guillaume de la Garde, archevêque d'Arles (1360-1374).

Je regrette également de ne pouvoir considérer cette pièce, ainsi que le fait dans le même article notre autre savant confrère, M. Chautard, doyen de la Faculté des sciences à Nancy, « *comme une découverte capitale, fort intéressante au point de vue de l'histoire.* »

En effet, le quart de florin d'or figuré à la pl. I est à la vérité une pièce fort intéressante, mais connue, mais décrite et figurée, mais attribuée comme elle doit l'être depuis fort longtemps. — De plus, si elle est probablement difficile à rencontrer dans le midi de la France, il ne faut pas pousser jusqu'en Suède pour en trouver un exemplaire. Elle est loin d'être rare, non-seulement en Allemagne, mais encore en Belgique. Pour ma part, je la possède en double.

Il serait fastidieux de citer tous les ouvrages de numismatique qui ont décrit le quart de florin d'or en question. Je me contente donc de rappeler ici l'ouvrage le plus ancien qui en parle, ainsi que les travaux spéciaux.

Le savant numismate J.-G. Reuter, dans son livre intitulé *Albansgulden* (en allemand), Mayence, 1790, in-8°, est le premier qui rend compte de cette pièce. *Voy.* p. 151 et la figure p. 167.

Ensuite elle est mentionnée dans la *Beschreibung der Koellnischen Münzsammlung des Praesidenten Von Merle.* Cologne, 1792, in-8°, p. 166, n° 1 (par Wallraff).

Enfin Cappe, dans ses *Cölnischen Münzen des Mittelalters*, Dresde, 1853, in-8°, p. 187, n°s 848 et 849, en cite même deux variétés ; mais comme cet auteur, selon sa louable habitude, ne dit pas en quoi consiste cette variété, il est fort permis d'en douter.

Tous ces auteurs, et bien d'autres encore, attribuent ce quart de florin d'or à Guillaume de Gennep, archevêque de Cologne (1349-1362), attribution que je crois incontestable.

Interpréter l'abréviation ou contraction de AREPVS

par AR(relatensis) EP(iscop)VS me paraît un peu risqué. Je pourrais citer plus de vingt florins d'or rhénans portant cette mention AREPVS sans désignation du siége, et ma petite collection en renferme au moins une douzaine. Il en existe de Mayence, Trèves et Cologne. Avec l'interprétation d'*Arelatensis Episcopvs,* on obtiendrait donc au moins 20 à 25 florins d'or pour le midi de la France. Cependant ce ne seraient pas des pièces inédites, mais des évêques inédits, avec des noms et des armoiries également inédits... pour Arles.

Tel qu'il est, et tout peu rare qu'il soit, ce quart de florin est néanmoins une monnaie curieuse et importante. D'abord, pour toutes les contrées rhénanes, c'est le seul quart de florin qui soit connu. Ensuite, c'est la plus ancienne monnaie d'or de l'électorat de Cologne, qui en a produit un si grand nombre. Quant au florin d'or de Walram (1333-1349), que cite le père jésuite Hartzheim, il faut le placer au nombre des pièces chimériques. Chose remarquable, on n'a découvert jusqu'à présent ni un florin entier, ni un demi-florin d'or de Guillaume de Gennep, que ce quart de florin fait cependant supposer avoir existé.

Notre honorable confrère, M. Vallier, n'ignorait pas d'ailleurs l'existence du quart de florin de Guillaume de Gennep, puisqu'il est cité dans son article prémentionné; on y rappelle même ce fait que : « Lelewel attribuait à Guillaume d'Auxerre, archevêque de Cambrai (1336-1342), un quart de florin restitué par M. Serrure à Guillaume de Gennep, archevêque de Cologne (1349-1363» — lisez 1362), en citant notre Revue, 2e série, t. I, p. 106.

Il est regrettable qu'il n'ait pas cherché à comparer la pièce qu'il croyait être inconnue et inédite avec celle de Cologne : — il se serait bientôt aperçu qu'il y a identité entière.

Veuillez agréer, cher Monsieur et très-honoré Président, la nouvelle expression de mes sentiments très-distingués.

H. Helbig.

Lettre de M. G. Vallier *à M.* Renier Chalon, *président de la Société royale de Numismatique.*

Grenoble, 31 janvier 1875.

Monsieur le Président,

Dans un article sur la *Numismatique féodale du Midi de la France,* que vous avez bien voulu insérer dans le dernier numéro de la Revue, je me suis, paraît-il, rendu coupable d'une grave erreur : je viens aujourd'hui la réparer et vous en faire mon *meâ culpâ*. Ceux de mes confrères qui auront lu mon article voudront bien, en faveur des intéressantes monnaies que j'ai fait passer sous leurs yeux, excuser une faute dont mon zèle seul doit être accusé.

Il y a quelques mois à peine, je parcourais, à Stockholm, les cartons du Cabinet royal des médailles, et, sous le nom de Guillaume de la Garde, j'y découvrais une pièce *inédite* du monnayage des archevêques d'Arles. Je vous

laisse à penser la joie que j'en éprouvai... A mon retour, je montrai triomphalement à plus d'un confrère l'empreinte que j'en avais prise. Vous devez vous rappeler vous-même avec quel bonheur, lors de mon passage à Bruxelles, je retardai de trois mois l'impression de mon article, afin de pouvoir y ajouter cette pièce *capitale,* au dire de tous ceux qui l'avaient vue ou à qui j'en avais écrit sans pouvoir leur en montrer le dessin... Hélas ! tout n'est que vanité, et la roche Tarpéienne est près du Capitole !... Il paraît que mon quart de florin *de* Guillaume de la Garde ne lui appartient pas du tout...

Vous savez que les parrains abondent lorsque les enfants sont baptisés. C'est ce qui m'est arrivé. Aussitôt paru, mon article m'a valu un déluge de lettres, très-bienveillantes du reste, dans lesquelles mes confrères m'apprenaient à l'envi que mon quart de florin avait déjà paru ailleurs, et depuis longtemps. L'un me dit que le professeur Wallraff l'a décrit et attribué à Guillaume de Gennep, dès l'année 1792, dans le *Beschreibung der Köllnischen Münzsammlung des Domherrn von Merle* (Kölln, 1792, p. 166, n° 1); qu'on le trouve également dans Cappe, *Beschreibung der Cölnischen Münzen des Mittelalters* (n°s 848 et 849), et dans *Reichels Münzsammlung* (IV, Abth, 2, n° 2652). Plusieurs autres m'apprennent que le savant Lelewel, qui pourtant *aurait dû* connaître au moins le premier de ces ouvrages, — j'ignore la date des deux autres, — avait donné cette monnaie à Guillaume d'Auxerre, évêque de Cambrai ; mais que M. Serrure (*Rev. belge* de 1851, p. 105, pl. VIII, n° 5) l'avait restituée à Guillaume de Gennep, archevêque de Cologne. Tout

cela est très-facile à dire quand on le sait; pour moi, je l'ignorais complétement, n'ayant malheureusement à ma disposition ni les *Beschreibungen* cités plus haut, ni la *Revue numismatique de Belgique* de 1851...

Mais qui, bon Dieu ! se serait imaginé qu'un prélat avait pu délaisser ou seulement négliger, dans l'exercice de ses droits régaliens, le titre même de sa souveraineté temporelle, pour ne conserver que celui de sa dignité ecclésiastique? N'était-ce pas contre nature ?... Et dire qu'un malheureux petit instrument, *tenailles, ciseaux* ou *pincettes,* est la cause de mon désastre !... J'avais pourtant si bien étudié mon adorable quart de florin !... Mais j'avais compté sans la *pincette*... Ah ! il est bien dur de reprendre ce qu'on a donné, et surtout donné de bon cœur !... Enfin, il faut de l'honnêteté; et j'espère que ces bons archevêques d'Arles ne m'en voudront pas trop de leur avoir fait venir l'eau à la bouche et de leur retirer aujourd'hui le quart de florin — qu'hier je leur attribuais indûment, — afin de le restituer à ces excellents archevêques de Cologne qui, pourtant, par l'omission sur leurs monnaies du nom de l'État placé sous leur souveraineté, ne paraissaient pas y tenir beaucoup. Ce ne sont pas les Guillaume de nos jours qui seraient capables d'une pareille abnégation et commettraient un pareil oubli...

Au moyen âge, cette faute m'aurait peut-être valu une condamnation à faire amende honorable, en chemise, un cierge à la main et la hart au cou, ou bien à être brûlé vif... Heureusement, les mœurs de notre époque sont plus douces, et l'on ne brûle plus que les bibliothèques, les musées, le Grand-Livre de la dette publique et les

Registres de l'état civil. C'est ce qu'on appelle l'*instruction laïque, gratuite et obligatoire...*

Voyez pourtant ce que c'est.

Si j'aimais la controverse, n'aurais-je pas le droit de vous dire : Parce que deux ou trois auteurs allemands donnent cette pièce à un archevêque de Cologne, qu'est-ce que cela prouve? Sur quels documents se fondent-ils? Ont-ils trouvé des chartes où il soit question de cette monnaie, des comptes de sa fabrication, etc., etc.? — Mais, me direz-vous, la *pincette,* la fameuse *pincette,* est tirée des armoiries de Guillaume de Gennep... — Qu'en savez-vous? Et pourquoi ne serait-ce pas tout simplement un différent monétaire, comme il y en a tant, et que le hasard, pour le besoin de la cause, a fait rapprocher des susdites armoiries, ainsi qu'on pourrait le faire de tant d'autres qui n'appartiennent qu'aux maîtres des monnaies? Il y a présomption, et voilà tout. Ah! si l'on venait à découvrir pour les Archevêques d'Arles ce titre que les numismates allemands n'ont pu invoquer en faveur de ce quart de florin, quel pied de nez pour les inventeurs de Guillaume de Gennep!...

A l'inverse de certaines gens de ma connaissance qui ont la prétention très-peu fondée de ne jamais se tromper, je n'éprouve nul embarras à reconnaître mon erreur : je l'avoue donc franchement, et je vous prie, Monsieur et cher Président, de vouloir bien en publier l'aveu pour servir de rectification à la partie de mon article qui la contient.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer, etc.

G. Vallier.

ERRATUM.

Page 299, ligne 30, ... Napoléon III logea en 1855 — *lisez :* Napoléon Ier logea en 1815.

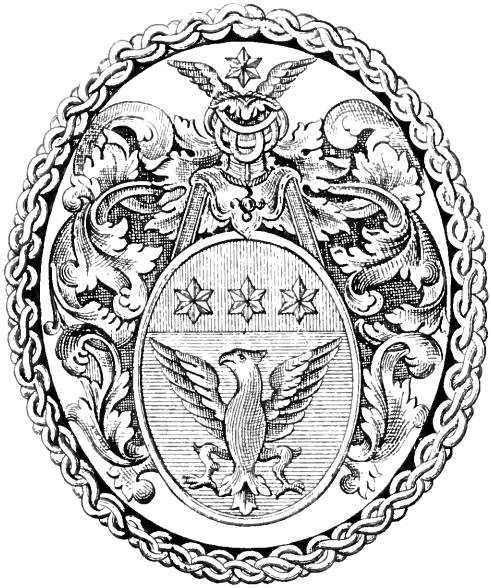

Ter
Gedaglenisse
Van Wijlen
Zijn Hoog Edelheijd
Den Heere
Abraham Patras,
Gouverneur Generaal
Van Nederlands India
Geboren Tot Grenoble,
Den 22e Meij A° 1671.
Overleden Op Batavia,
Den 3e Mey
Anno 1737.

VALLIER, del.